



Appel à candidature « **COULEURS SUR GRENOBLE** » 6 murs dédiés à la réalisation de fresques éphémères

du 15 mai au 15 juin 2018

La politique volontaire de la Ville en faveur des arts visuels se traduit notamment sur le territoire municipal par une importante commande publique. Près de 150 œuvres d'art, dont de nombreuses fresques murales, ornent l'espace public. Le street art contribue à la diversité des expressions artistiques, à la rencontre des œuvres avec les publics, ainsi qu'à une démarche vivante de valorisation du patrimoine urbain de notre territoire.

A la demande des opérateurs associatifs grenoblois du street art, la Ville de Grenoble inaugurerait en septembre 2018 un dispositif original : des murs destinés à la réalisation de fresques éphémères, et d'autres à l'expression libre.

- **Des murs d'expression libre ouverts et accessibles à tous**, offrant la possibilité à tous les publics de pratiquer le graffiti dans un cadre légal (respect de la réglementation en vigueur, du voisinage, de la propreté des espaces, et de la sécurité des pratiquants et publics). La liste des murs d'expression libre sera communiquée en septembre 2018.
- **et 6 murs dédiés à la réalisation de fresques éphémères** par des pratiquants expérimentés qui leur permettront de s'exercer sur un support adapté à leurs besoins. Les fresques seront réalisées pour une durée de trois à six mois, selon une programmation choisie par des jurys de secteurs à partir des candidatures des artistes.

Corinne Bernard, Adjointe aux Cultures, déclare : « *Après les nouveaux dispositifs mis en place en 2017 (bourse et passerelle du conservatoire, soutien aux projets d'accompagnement dans les musiques actuelles, ateliers d'artistes plasticiens, évolution du projet du théâtre municipal...), la Ville de Grenoble déploie de nouveaux outils pour soutenir et renforcer la vitalité culturelle grenobloise.*

En apportant l'art dans l'espace public, Grenoble permet à chacun de côtoyer la culture, partout, tous les jours ».

Les 6 murs (1 par secteur) dédiés aux artistes expérimentés :

Secteur 1 : Les quatre baies du mur du théâtre 145, rue Denis Papin



Secteur 2 : Mur privé de la copropriété du 2 rue de Mortillet, coté parc de l'Île verte



Secteur 3 : Mur du gymnase Pégoud Boulevard Joseph Vallier



Secteur 4 : Mur de la maison des initiatives, 2 rue Léon Blum



Secteur 5 : Mur de l'école Malherbe, angle rue Pascal et avenue Malherbe



Secteur 6 : Mur du bassin du parc Jean Verlhac à la Villeneuve



Les murs seront attribués pour une durée de 3 à 6 mois selon disponibilité après sélection des projets par une commission présidée par le Maire ou son représentant, et composée :

- d'agents municipaux,
- d'habitants,
- de représentants d'associations de quartier.

Les artistes intéressés peuvent envoyer leur candidature jusqu'au 15 juin.

Tous les détails pour la présentation des candidatures sur :

<http://grenoble.fr/colourssurgrenoble>